

Fédération Nationale des Infirmiers



Paris, le 17 octobre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan « accès territorial aux soins » : la FNI appelle le Gouvernement à libérer la capacité d'initiative des IDEL pour renforcer l'offre de soins

Le plan relatif à l'accès territorial aux soins présenté le vendredi 13 octobre par le Premier Ministre, s'il s'adresse en priorité aux médecins libéraux, comporte également des mesures qui impactent directement l'exercice libéral infirmier. C'est le cas des dispositifs destinés à « développer les coopérations entre professionnels de santé afin de rendre un meilleur service à la population ».

La FNI salue la volonté de mettre en œuvre de « nouveaux protocoles de coopération simplifiés entre professionnels de santé » et souhaite que, contrairement à certaines mesures découlant de la loi HPST, ils permettent de construire des coopérations fondées, non plus sur le seul transfert de tâches, mais sur la recherche de zones de compétences partagées.

Pour rappel, les IDEL peuvent déjà agir dans le cadre d'une protocolisation, c'est le cas notamment pour l'adaptation des doses d'insuline. Aussi, la FNI invite le Gouvernement à aller plus loin et lui propose de prendre une initiative qui pourrait avoir un effet immédiat sur la permanence des soins et l'engorgement des services d'urgences hospitaliers, en développant des protocoles calqués sur le modèle de ceux appliqués aux soins infirmiers d'urgence chez les Infirmiers Sapeurs-Pompiers. Cette modalité d'exercice de ce corps infirmier, hors présence médicale, permettrait d'apporter un renfort considérable dans le cadre de la permanence des soins et plus encore dans les zones sous-médicalisées dans le cadre d'une vision rénovée de l'organisation des soins. Avec un maillage territorial dense, les IDEL sont organisées pour répondre aux demandes et assurer une continuité des soins 7j/7 et 24h/24, prévues par le Code de la Santé Publique, ces mesures pourraient être décidées et mises en œuvre rapidement.

De même, la FNI souhaite que les IDEL soient encouragées pour s'emparer davantage de la télé-médecine et la télé-expertise. L'expérimentation de télédermatologie portée par l'UPRS IDEL de Franche Comté et le CHU de Besançon, améliore la prise en charge des plaies chroniques à domicile. Ce type d'initiative doit être multiplié <https://youtu.be/Y5M1qVBotMk>

Par ailleurs, la FNI s'étonne que le modèle ASALEE ait été retenu par le Gouvernement comme la solution au suivi et à l'accompagnement des patients chroniques, ce modèle étant peu compatible avec un exercice libéral. La généralisation de ce dispositif est coûteuse (surcôt de 800 millions d'euros par an pour les seuls diabétiques selon la CNAMTS) et repose sur une vision d'emplois infirmiers postés sous l'autorité du médecin et dans le cabinet médical de celui-ci, répondant difficilement aux enjeux de la proximité, du maintien à domicile et de la continuité des soins. Aussi, la FNI engage le Gouvernement à investir sur les infirmières libérales et la coordination des soins en accélérant la négociation d'un nouvel ACIP.

D'autre part, le soutien affiché par le Gouvernement aux pratiques avancées est positif. Reste cependant à en préciser les modalités et à en inscrire le financement dans le cadre conventionnel.

Au total, la FNI appelle le Gouvernement à s'appuyer sur les IDEL et à libérer leur capacité d'initiative pour innover et renforcer l'offre de soins dans les territoires.

Contacts presse

Fédération Nationale des Infirmiers : 01 47 42 94 13